CITE EDUCATIVE MARSEILLE CENTRE-VILLE

NOTE D'INTENTION

[Fiche de synthèse au 14 novembre 2019]

CITE EDUCATIVE CENTRE-VILLE

- DEUX RÉSEAUX REP+ : Vieux Port et Quinet soit près de 5000 élèves (de la maternelle au collège)
- PUBLIC CIBLE : 0-6 ans et 10-16 ans
- ENJEUX DU TERRITOIRE : Renforcer le travail collaboratif entre les acteurs de terrain ; améliorer et renforcer le parcours de l'enfant et du jeune

ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTIONS

PERSEVERANCE ET AMBITION

* Accentuation des pratiques sportives et culturelles par une offre plus large et un accès facilité aux installations

* Personnalisation de l'accompagnement des parcours éducatifs et d'insertion professionnelle

* Accompagnement à la mobilité physique et intellectuelle

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

* Renforcement des actions autour de la petite enfance

* Renforcement des relations avec les familles (cafés parents, partage avec les équipes éducatives…)

* Soutien des familles pour la promotion de la prévention à la santé, à la socialisation des jeunes enfants et à l'appui de leurs enfants par un partage de ressources (alphabétisation, sensibilisation…)

ANIMATION DE LA CITE

* Appui du chef de projet opérationnel aux acteurs de terrain pour animation de la cité, évaluation de l'impact des actions menées et liens avec les deux autres cités

* Formation des acteurs de terrain (médiation, compétences psychosociales, partages d'expériences…)

* Partage de ressources et connaissances aux professionnels et familles (séminaires, théâtre forum…)

Le quartier **Centre-ville de Marseille** (QP013032) a été labellisé au titre du programme *Cités éducatives* qui vise à intensifier les prises en charge éducatives depuis la petite enfance et jusqu'à l'insertion professionnelle (0-25 ans) dans tous les temps et espaces de vie.

1/ APPROCHE STRATEGIQUE POUR LA CITE EDUCATIVE DU CENTRE-VILLE

■ Une mixité urbaine, sociale, scolaire en lien avec l'opération urbaine Quartier Libre

L'enjeu majeur consiste à retrouver la diversité sociale du quartier tout en veillant à la cohésion sociale et en le confortant dans son rôle de futur centre métropolitain.

Le programme *Cités éducatives* entend contribuer à cette stratégie d'ensemble au travers de plusieurs objectifs généraux :

- ♦ Renforcer le travail collaboratif entre les membres de la communauté éducative dans un objectif de coéducation affirmée
- ♦ Réduire les disparités dans une logique d'équité
- ♦ Améliorer, renforcer le parcours de l'enfant et des jeunes dans son environnement en s'attachant à favoriser son épanouissement.

Dans ce cadre, si les actions inscrites aux programmes seront dédiées aux 0-25 ans, une priorité sera faite en direction des 0-6 ans, 10-12 ans et 12-16 ans.

■ Une meilleure coordination des acteurs

Une démarche convergente sera mise en œuvre qui permette à tous les membres de la communauté éducative de mobiliser ses ressources pour garantir la réussite des enfants dès le plus jeune âge et la continuité de son parcours.

2/ METHODE POUR L'ELABORATION DES CITES EDUCATIVES A MARSEILLE

La démarche entreprise dans le cadre du programme national *Cités éducatives* s'est articulée autour de 2 phases de travail :

- ♦ La constitution du dossier de candidature (en mai et juin 2019)
- ♦ L'élaboration de contenus (à partir du cadrage stratégique) et de la programmation prévisionnelle du dispositif (septembre et octobre 2019).

De nombreux ateliers de concertation ont été organisés et une forte dynamique partenariale s'est enclenchée autour de ce programme[1]. Chacun des partenaires a su mobiliser largement au premier rang desquels la Ville de Marseille qui a impliqué l'ensemble de ses services de droit commun dans la démarche.

■ Déclinaison de la stratégie globale en programmes d'actions

La stratégie d'intervention dans le cadre du programme *Cités éducatives* se décline, pour le *Centre-ville* autour des 3 grands axes retenus dans le schéma national. Pour chacun de ces axes, des objectifs ont été définis et priorisés. Ils sont pour certains précisés en sous-objectifs (Cf. Annexe 2 pour rappel du dossier de candidature). Naturellement, les actions inscrites dans chaque programmation annuelle rechercheront l'atteinte de ces objectifs.

[1] Cf. Calendrier des temps de travail pour l'élaboration du dossier de candidature et du programme *Cités éducatives* à Marseille en Annexe 1.

A partir de septembre 2019, *Cité ressources* (CRPV PACA[2]) a été sollicité pour un accompagnement portant notamment sur la structuration des 3 projets marseillais et la production des programmes d'actions. Ce travail a été conduit dans un calendrier extrêmement contraint mais a toutefois permis la participation des acteurs concernés à 3 ateliers (1 par axe) ayant pour finalité le recueil de propositions d'actions.

C'est donc sur la base des propositions émanant des acteurs du terrain que chaque programme d'actions a été bâti (un traitement de la « matière brute » ayant été opérée pour traduire l'expression des participants en actions potentielles). Pour chaque Cité, les actions relèvent, soit :

- D'actions préexistantes dans la Cité Centre-ville qui sont à renforcer
- D'actions existantes sur d'autres territoires à déployer au Centre-ville
- D'actions nouvelles à mettre en œuvre sur la Cité Centre-ville.

Les programmes ont été établis suivant la trame fixée par le CGET : un tableau Excel par Cité composé d'un onglet « synthèse », un onglet par axe d'intervention (au sein duquel les actions sont classées par un volet « humain », un volet « action » et un volet « investissement ») et un onglet « Plan d'actions des fonctions support ». Toutefois, et afin de permettre au plus grand nombre d'appréhender facilement les programmes et la nature des actions mises en œuvre, il a été décidé localement de catégoriser les actions d'une autre manière[3] :

- Les actions DIRECTES mises en œuvre au bénéfice *direct* des 0-25 ans et de leur famille et plus particulièrement en direction des 0-6 ans, 10-12 ans et 12-16 ans
- Les actions INDIRECTES mises en œuvre en direction d'intermédiaires : professionnels, bénévoles… ou dédiées à l'animation du programme.

Au-delà de l'aspect programmatique du contenu des ateliers, la capitalisation et l'analyse de la « matière » ainsi produite par les groupes de travail constitués pour chacune des 3 Cités éducatives marseillaises fait apparaître plusieurs éléments d'importance :

- Globalement, est pointé un déficit de visibilité sur l'offre éducative existante dû à la multiplicité des dispositifs, opérateurs, sources de financement… un « mille feuilles » au détriment d'une approche territoriale coordonnée pour répondre aux besoins des habitants. De fait, il est souhaitable que le programme *Cités éducatives* puisse permettre un repérage à la fois quantitatif et qualitatif des multiples actions déployées sur chaque quartier concerné.

- Même si un programme d'actions sera établi pour chaque Cité, une mutualisation pourra être envisagée sur certaines actions communes à l'ensemble des Cités éducatives marseillaises et répondant aux mêmes besoins évoqués par les acteurs des 3 Cités (structuration de la mise en réseau des acteurs, formations, outils d'information et de communication…).

- Dans le cadre des appels à projets qui seront lancés pour la mise en œuvre des actions programmées, un principe de méthode commune et de critères déterminants serait posé : faire du « sur-mesure », « aller vers » pour mobiliser les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles les plus éloignés des dispositifs existants.

Afin que l'ambition fixée pour la *Cité éducative Marseille Centre-ville* puisse s'accomplir pleinement, les 4 co-pilotes du dispositif (Ville de Marseille, Préfecture, Education Nationale, Métropole Aix-Marseille Provence) et leurs partenaires s'autoriseront à revisiter les objectifs et les programmes d'actions définis. Surtout, ils envisagent de partager le projet en associant, notamment dans le suivi du programme, davantage d'acteurs de terrain concernés ainsi que des représentants citoyens. Plusieurs actions seront engagées en ce sens (ateliers de travail, séminaires…) qui marqueront la dynamique d'animation attendue pour ce programme.

---

[2] Le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait appel, dans ce cadre, à 2 prestataires *L'Adéus* (Agence d'Etudes Urbaines & Sociales) et Pascale Marguerettaz (*AZ études & conseils)*.

[3] Cette reclassification sera opérée dans un second temps et pour chaque programmation annuelle.

3/ PILOTAGE ET ANIMATION DU PROGRAMME

La Ville de Marseille est cheffe de file d'un partenariat pour le pilotage et l'animation des 3 Cités éducatives labellisées sur son territoire. Afin de la rendre plus efficace et cohérente, il est prévu que la gouvernance du programme s'articule à une double échelle :

- L'échelle communale pour :
  - La définition d'une stratégie globale (en cohérence avec les différents projets à l'œuvre sur le territoire), le suivi et l'évaluation
  - L'animation des instances communes aux Cités éducatives marseillaises

- L'échelle de la Cité éducative du Centre-ville pour :
  - La définition d'objectifs propres au quartier en tenant compte de ses spécificités et des besoins repérés par les acteurs de terrain
  - Les programmations annuelles d'actions répondant aux objectifs
  - Une recherche de mise en cohérence des différents dispositifs à l'œuvre sur le périmètre de la Cité
  - L'animation de la dynamique locale avec les acteurs de proximité et les citoyens habitants (instance de pilotage, groupes de travail, ateliers participatifs, système de coopération, mutualisations…).

Un chef de projet *Cités éducatives* (en cours de recrutement), dont le poste sera rattaché à la Ville et cofinancé par l'Etat, sera chargé de la mise en œuvre du programme sur les 3 cités marseillaises.

Pilotage à l'échelle communale pour les 3 Cités éducatives marseillaises

COMITE DE PILOTAGE

Elus et décideurs des 4 copilotes
- Ville de Marseille (porteur du programme)
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Education Nationale (Rectorat)
- Métropole Aix-Marseille Provence (Conseil de Territoire Marseille-Provence)

+

Partenaires
- Conseil départemental 13
- Région Sud (PACA)
- Agence Régionale de Santé
- Caisse d'Allocations Familiales
- Tout autre partenaire désigné (y compris représentant acteurs de terrain et instances citoyennes…)

COMITE TECHNIQUE

Techniciens désignés représentant les 4 copilotes
- Ville de Marseille
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Education Nationale (Rectorat)
- Métropole Aix-Marseille Provence

+

Partenaires
- Conseil départemental 13
- Région Sud (PACA)
- Agence Régionale de Santé
- Caisse d'Allocations Familiales
- Tout autre partenaire désigné (y compris représentant acteurs de terrain et instances citoyennes…)

Pilotage à l'échelle de la Cité éducative Marseille Centre-ville

Animé par le Chef de projet opérationnel des Cités éducatives de Marseille

INSTANCE DE PILOTAGE DE LA CITE « CENTRE-VILLE »

Représentants désignés des 4 copilotes
- Ville de Marseille
  Chargés de mission et coordonnateurs services Ville
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
  Délégué du Préfet
- Education Nationale
  Chef de file + coordinateur
- Métropole Aix-Marseille Provence
  Chef de projet et/ou chargé de mission

+

- Tout autre partenaire désigné (représentants des Conseils citoyens, des associations de parents d'élèves, coordonnateurs des services de la Ville, opérateurs et tout autre acteur de terrain qu'il conviendrait d'associer…)

NB : Il appartiendra au Chef de projet opérationnel de faire des propositions pour modifier cet organigramme et/ou créer toute autre instance jugée utile.

4/ SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Les *Cités éducatives* marseillaises restent en attente du cadre commun national pour l'évaluation du programme qui devrait être prochainement diffusé par le CGET. Il est d'ores et déjà prévu qu'un système de suivi-évaluation et les outils adéquats soient bâtis pour mesurer chaque programme annuel dans une triple dimension :

- ♦ La réalisation ⇨ *ce que nous avions prévu de faire a-t-il été réalisé ?*
- ♦ Les résultats ⇨ *les objectifs fixés ont-ils été atteints ? Qui sont les bénéficiaires des actions conduites ?*
- ♦ Les impacts ⇨ *quels sont les changements produits du fait des actions dans la vie quotidienne des bénéficiaires ?* (mesure partielle).

En parallèle à cette approche portant sur les programmes, une mesure d'évaluation sur la qualité du partenariat et du pilotage des Cités éducatives sera structurée. ■

ANNEXE 1

Calendrier des démarches qui ont été engagées pour l'élaboration du programme *Cités éducatives* à Marseille

Pour la formalisation du dossier de candidature (définition de la stratégie globale et des objectifs)

Date	Nature de la séance de travail	Nombre de personnes présentes	Profil des participants
Le 17 mai 2019	Réunion de présentation des *Cités éducatives*	NC	NC
Le 24 mai 2019	Rencontre Ville de Marseille / Métropole AMP	6	3 AMP / 3 Ville de Marseille
Le 11 juin 2019	Préparation des réunions territoriales Marseille Nord et Centre-ville	8	1 AMP / 2 Ville / 3 Etat Préf. / 2 EN
Le 12 juin 2019	Réunion territoriale Cité éducative Centre-ville (définition stratégie et objectifs)	29	5 Ville / 2 Etat Préf. / 10 EN / 5 AMP / 5 Conseillers citoyens / 1 CAF / 1 CD 13
Le 20 juin 2019	Présentation de l'état d'avancée de l'écriture des 3 dossiers de candidature	15	8 Ville / 2 Etat Préf. / 3 EN / 2 AMP
Le 24 juin 2019	Lecture intermédiaire des 3 dossiers de candidature	6	2 Ville / 2 EN / 1 Etat Préf. / 1 AMP
Le 25 juin 2019	Lecture intermédiaire des 3 dossiers de candidature	6	2 Ville / 2 EN / 1 Etat Préf. / 1 AMP
Le 5 juillet 2019	Réunion de travail pour les suites aux candidatures	4	2 Ville / 1 EN / 1 AMP

Pour la rédaction de la note d'intention et la construction des programmes prévisionnels d'actions

Date	Nature de la séance de travail	Nombre de personnes présentes	Profil des participants
Le 17 septembre 2019	Réunion sur le cadrage de la mission d'accompagnement	5	2 AMP / 2 Cité ressources / 1 AZ
Le 26 septembre 2019	Préparation des ateliers de travail sur la programmation	4	2 AMP / 1 Cité ressources / 1 AZ
Le 27 septembre 2019	Comité technique : présentation de l'équipe et de la mission d'accompagnement	16	6 Ville de Marseille / 3 AMP / 1 Etat Préf. / 1 EN / 2 Cité ressources / 2 l'Adéus / 1 AZ
Le 4 octobre 2019	Atelier de travail commun aux 3 cités et en sous-groupe par cité : recueil des propositions d'actions pour l'axe 1	50	20 acteurs pour la Cité Centre-ville
Le 10 octobre 2019	Atelier de travail commun aux 3 cités et en sous-groupe par cité : recueil des propositions d'actions pour l'axe 2	54	19 acteurs pour la Cité Centre-ville
Le 11 octobre 2019	Atelier de travail commun aux 3 cités et en sous-groupe par cité : recueil des propositions d'actions pour l'axe 3	48	19 acteurs pour la Cité Centre-ville
Le 18 octobre 2019	Comité technique : choix d'une méthode pour l'élaboration des programmes d'actions + pilotage et système d'évaluation	17	7 Ville de Marseille / 1 AMP / 1 Etat Préf. / 1 EN / 2 CD13 / 2 Cité ressources / 2 l'Adéus / 1 AZ
Le 24 octobre 2019	Comité technique restreint : travail sur le programme d'actions 2020	8	2 Ville de Marseille / 1 AMP / 1 Etat Préf. / 1 EN (à distance) / 2 Cité ressources / 1 AZ
Le 30 octobre 2019	Comité technique restreint : suite du travail sur le prog. d'actions et préparation du Comité de pilotage du 6 novembre 2019	8	1 Ville de Marseille / 1 AMP / 1 Etat Préf. / 1 EN / 1 CD 13 / 2 Cité ressources / 1 AZ
Le 6 novembre 2019	Comité de pilotage : restitution des travaux de lancement du programme	29	3 élu(e)s Ville de Marseille / 1 élue AMP / Préfète / 11 Ville de Marseille / 3 AMP / 1 Préf. / 1 CD 13 / 1 CAF13 / 1 EN / 1 DRAC / 1 ARS / 2 Cité ressources / 1 Adeus / 1 AZ

ANNEXE 2

Les axes et objectifs pour la Cité éducative Marseille Centre-ville

(Priorisés et présentés dans le dossier de candidature)

Axe 1 - Conforter le rôle de l'école

- **Encourager la coopération avec les parents (1.5)**
- **Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires (1.6)**
  - Renforcer le lien école famille
  - Accompagner les parents dans le soutien aux apprentissages de leurs enfants
  - Développer les actions favorisant la participation des parents dans la vie scolaire de leurs enfants
  - Penser les coopérations avec le tissu associatif dans diverses perspectives éducatives, culturelles, sociales, dans les projets d'orientation
  - Mettre en cohérence tous les temps de l'enfant au travers de l'articulation des projets d'école, des projets d'établissement, du PEDT, du PRE…
- **Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée (1.3)**
- **Encourager l'ambition scolaire (1.4)**
  - Développer l'offre d'accompagnement scolaire, l'aide au travail personnel
  - Mieux articuler les divers dispositifs culturels, éducatifs sportifs de prise en charge des jeunes sur les différents temps et sur l'ensemble du territoire
  - Développer la participation des élèves, des enfants et des jeunes
  - Valoriser la réussite des élèves
  - Travailler sur la persévérance scolaire
  - Accompagner les élèves sur la question de l'orientation en leur faisant découvrir les perspectives d'insertion professionnelle et de formation
- **Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels (1.2)**
  - Penser l'accueil des nouveaux venus (élèves, familles, personnel)
  - Construire et entretenir un climat scolaire de qualité
  - Assurer la sécurité des élèves et des personnels
  - Aménager et restructurer des locaux scolaires adaptés et ouverts sur les temps périscolaires (plus particulièrement à partir du collège).

Axe 2 - Promouvoir la continuité éducative

- **Implication des parents et condition d'exercice de la parentalité (2.2)**
- **Favoriser la socialisation précoce des enfants (2.1)**
  - Développer les actions de soutien à la parentalité : réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (REAAP) et lieux d'écoute, échanges entre pairs (Ecole des parents, maison des familles…)
  - Développer la communication, la traduction, la médiation, linguistique des parents de langue étrangère : étendre l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)
  - Viser l'ouverture systématique de temps et d'espaces dédiés et d'animations au sein des établissements
  - Avant 3 ans, poursuivre le développement de nouveaux modes de garde (maisons d'assistantes maternelles, lieux d'accueil de courte durée, à horaires décalés, jardins d'éveil, etc.)
  - Inciter les parents à utiliser les différents modes de garde
- **Prévention santé-hygiène (2.3)**
- **Promotion des valeurs collectives et prévention des risques (2.10)**
  - Développer les actions de prévention (dentaire, vue, audition, orthophonie, sommeil, addictions, toxicomanie, conduites à risques, éducation à la vie affective et à la sexualité…)
  - Développer le dépistage précoce des troubles de santé (y compris dys), handicaps…
  - Développer les actions de sensibilisation à la nutrition
  - Promouvoir les valeurs républicaines (égalité filles/garçons, laïcité, tolérance, lutte contre le racisme et les discriminations, respect…), prévenir la violence, sensibiliser à la sécurité routière
  - Promouvoir le contre-discours sur les codes de quartier
  - Développer le sens critique (médias et réseaux sociaux)
- **Persévérance scolaire, PRE et lutte contre le décrochage (2.4)**
  - Disposer d'une offre complète de soutien éducatif pour prescrire à chacun le dispositif le plus adapté (Devoirs faits, CLAS,…)
  - Renforcer le programme de réussite éducative pour les élèves fragiles en lien avec l'ensemble des acteurs
  - Développer des stratégies et solutions de raccrochage
- **Promotion de l'éducation artistique et culturelle (2.5)**
- **Développement du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel (2.6)**
  - Favoriser la mixité dans les activités sportives, développer le sport féminin
  - Favoriser l'accessibilité aux infrastructures sportives hors temps scolaire et l'adaptation de l'offre au public.

■ Axe 3 - Ouvrir le champ des possibles

- **Mobilité, rencontres (3.4)**
- **Ouverture culturelle et citoyenne (3.5)**
- **Offrir à tous un droit à la ville (3.7)**
  - Favoriser la mobilité des élèves, des enfants et des jeunes hors du quartier, de la ville, à l'étranger, lors de sorties, de voyages scolaires ou extra-scolaires
  - Accompagner les enfants et les jeunes dans la fréquentation des infrastructures culturelles, sportives du quartier et de la ville
  - Favoriser l'accès aux droits
- **Stages de 3e, découverte des filières de formation et du monde du travail (3.1)**
  - Promouvoir la découverte des métiers pour tous dans une optique d'égalité filles-garçon
  - Accompagner les jeunes vers une orientation choisie et non subie
  - Encourager l'ambition vers l'enseignement supérieur
- **Linguistique et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (3.2)**
  - Renforcer l'offre linguistique en direction des familles (Déployer des modules d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue…)
  - Accompagner les démarches de médiation et d'inclusion numérique (démarches administratives dématérialisées, suivi de scolarité, recherches d'emplois, création d'activité…).